



© Lierre & Coudrier 1997 – Jacques Halbronn, Paris, 15/05/01

PRINCIPES METHODOLOGIQUES EN LINGUISTIQUE COMPAREEⁱ

Par Jacques Halbronn

Docteur ès lettres

Mathématique et Langage

Pour l'Ethno-Méthodologie, les structures sociales sont l'expression, l'œuvre du groupe, elles ne sont pas sous-jacentes. Une linguistique en accord avec l'E.M. considérera donc, il me semble, la langue comme une construction sociale n'existant qu'à travers son utilisation par ses concepteurs ou leurs successeurs. Pour moi, la langue comme la divination, sous telle ou telle forme, sont des créations s'appuyant sur un certain nombre de règles conventionnelles autour d'un double principe de rapprochement et d'exclusion de certaines formes.

Ne pas restituer une certaine émotion esthétique, une systématique, c'est manquer une dimension du consensus du groupe. Je veux dire par là que les structures organisatrices relèvent d'une façon ou d'une autre d'une forme de cohérence, d'harmonie qui semble garantir l'ordre du groupe¹. Les lois ne sont pas acceptées parce qu'elles donnent de bons résultats, elles ont un impact parce qu'elles proposent un projet, une image de « cosmos », c'est à dire, en grec, d'ordre. L'esthétique est le signe de l'ordre, un contrat « social » implique un équilibre, une symétrie pour que l'on y adhère et que l'on passe à une praxis. C'est en ce sens que tous les groupes organisés se valent, d'un certain point de vue.

Je voudrais insister ici sur le caractère artificiel et arbitraire du langage. Certes, la notion d'arbitraire du signe est elle familière mais il ne m'apparaît pas qu'elle ait été conduite jusqu'au bout.

En effet, il règne encore dans les discours sur le langage une certaine ambiguïté. L'on voudrait notamment que les langues évoluent selon des lois « naturelles », relevant de la phonétique, l'on passerait ainsi, par un processus d'usure, de tel son à tel son, le locuteur étant dès lors dominé par la langue et cette dernière vivant sa propre évolution.

¹ – Ce souci de cohérence se manifeste dans un besoin d'adéquation signifiant-signifié. L'homme a besoin, semble-t-il, d'une certaine structuration qui lui donne le sentiment de sa maîtrise sur le monde.

Pour ma part, je voudrais insister sur la dimension sociale de l'évolution linguistique. Je me suis déjà entretenu du rôle de l'erreur dans la transformation des langues.

Ethno-méthodologie et linguistique

L'approche ethnométhodologique du phénomène linguistique ne saurait, selon moi, adopter sans discussion certaines représentations proposées par les linguistes. C'est ainsi que le rôle de l'écrit me semble très important alors qu'il tend à être marginalisé pour les besoins de certaines théories linguistiques au risque de fausser certaines synthèses. Car affirmer la préséance du signifié, c'est se condamner à ne pas comprendre comment l'homme a tenté de décoder le monde pour en faire un « cosmos », un ordre; c'est laisser entendre que l'homme avait la science infuse, qu'il a compris le monde avant de le rencontrer. C'est un contresens anthropologique. C'est, au demeurant, parler comme certains astrologues² qui voudraient que les astres soient déjà des signifiés au moment où l'homme les découvre alors que c'est l'homme qui les fera passer du stade de signifiant à celui de signifié.³

Il y a en effet une linguistique du signifié et une autre du signifiant aux options théoriques et philosophiques fort distinctes : pour celle du signifié, le point de départ est le « réel » (approche empirique, Hume) que l'homme découvre et décrit au moyen de « signifiants », pour celle du signifiant, l'homme utilise la diversité du monde pour se constituer des catégories de perception (approche kantienne). Selon cette seconde approche, il n'y a pas de signifié a priori puisque même les objets sont utilisés comme signifiants d'autre chose. Ce que l'on appelle « signifié » n'est il pas souvent le résultat d'une croyance à un lien indissoluble entre signifiant et signifié, donc celui d'une absence de problématique indexicale ?

² – Cf. J.P. Nicola, *Pour une astrologie moderne*, Paris, Seuil 1977.

³ – Ce débat sur la dialectique signifiant/signifié est lié à la « révolution copernicienne ».

Le cas de l'Astrologie peut nous éclairer : la découverte de nouvelles planètes par les astronomes, notamment à partir de la fin du XVIII^e siècle a conduit le milieu astrologique à fixer des significations pour ces astres⁴. L'émergence de ces nouveaux « signifiants » devait, selon les astrologues modernes, correspondre à des dimensions que les anciennes planètes ne recouvraient pas en tant que signifiants séculaires. Rétrospectivement, l'on peut penser que la découverte de nouveaux signifiants a toujours été une incitation, une invitation, à dégager de nouveaux signifiés. Et les astrologues sont bel et bien parvenus à tenir un discours sur Uranus, sur Neptune, sur Pluton etc.. avec cette différence que pour eux, ces nouveaux signifiants régissent bel et bien les dits signifiés et qu'il n'est pas question de les utiliser dans un autre contexte, pour un autre Propos.⁵

Pour moi, le signifiant primera donc sur le signifié, c'est à dire qu'il constitue un outil d'exploration mais n'est ce pas là une pensée archaïque qui voit dans chaque signifiant isolable la clef d'un signifié caché ? Avec les mathématiques – avec la géométrie notamment –, l'homme n'est plus dépendant des signifiants naturels, découverts au hasard des recherches, il peut multiplier à loisir les signifiants, les modèles dont il se sert. Il y a là une coupure épistémologique.

C'est ainsi que si je ne sais pas compter, je ne pourrai décrire un phénomène comme je le pourrais si j'en étais capable. La qualité des mesures scientifiques détermine ma perception du monde. Je peux ainsi distinguer des signifiants, des articulations qui semblaient confondus auparavant.

Prononciation et sens

Un signifiant sous une forme écrite peut prendre plusieurs sens, non point tant en raison de variations sémantiques au sein d'une langue donnée

⁴ – Cf. Yves Haumont. *La langue astrologique*, Lyon, CEDRA, 1988.

⁵ – Autrement dit, les astrologues ne supportent pas l'idée de signifiants « vides » (cf. Sartre, *L'Être et la Néant*), ils trouvent aussitôt un signifié grâce aux noms attribués par les

mais aussi parce que l'on ne sait pas nécessairement à quelle langue il appartiendra. La prononciation du mot nous informera généralement quant à son appartenance au français ou à l'anglais par exemple.

Un signifiant peut changer de sens et de forme sonore de façon à s'intégrer dans un nouveau contexte. Un mot français ne se prononce pas de la même façon selon le mot qui le suit, commencé ou non par une voyelle. L'idée que le signifiant est créée parce qu'un nouveau signifié l'exige est naïf.⁶ Il est généralement possible d'utiliser un signifiant pour représenter divers signifiés, pourvu que l'on puisse compter sur un certain consensus du groupe appelé à se servir du dit signifiant.⁷

Les sociétés qui multiplient les nouveaux « signifiants » – ce terme désignant un signe spécifique et non son sens – et elles le font souvent en empruntant des signifiants à d'autres sociétés, sont marquées par un fléchissement de leur fonctionnement consensuel. J'entends par là qu'elles n'osent plus innover, que chaque membre a une appréhension trop arrêtée de l'emploi des signifiants existants pour consentir à en faire évoluer le sens, à l'élargir ou à le restreindre. Ces sociétés bloquées peuvent être « racistes » en ce qu'elles enferment une race donnée, signifiant plus ou moins repérable, dans un signifié spécifique et considéré comme immuable.⁸

Corps et signifiant

Un des premiers signifiants me semble avoir été le corps humain à la fois comme un tout et en ses parties externes puis internes. Le tabou de

astronomes. Ces noms ne sont en effet pas innocents, ils sont des noms de dieux mythologiques qui ne peuvent renvoyer qu'à eux mêmes.

⁶ – L'on sait qu'en français, il est peu apprécié stylistiquement qu'un mot réapparaisse dans une même phrase, dans un même paragraphe voire à des intervalles plus larges. Ce qui amène l'auteur à rechercher des équivalents qui n'en sont jamais tout à fait. Cette contrainte peut difficilement apparaître au niveau du signifié étant donné que le signifié ne m'apparaît qu'au travers du signifiant lui-même sujet aux contraintes et aux restrictions sus mentionnées.

⁷ – En cela l'indexicalité est une condition pour que le signifiant puisse asseoir son pouvoir. Sans ce processus, le signifiant ne pourrait plus prétendre que régir un seul signifié.

⁸ – Il est vrai que l'appel à des travailleurs émigrés est souvent dû à un refus de la population locale à assurer certaines activités prétendues indignes d'elle.

tuer l'autre est essentiel (cf les Dix Commandements) en ce que le corps humain vivant est un signifiant auquel tout signifié peut être relié. Ce n'est pas parce que l'on rejette le signifié qui lui a été attribué que l'on doit éliminer le signifiant, le support. La préservation des signifiants me semble être une constante de l'Histoire de l'Humanité en dialectique avec leur destruction qui est liée à la confusion signifiant/signifié. L'indexicalité insiste précisément sur les infinis recyclages du signifiant, ce qui souligne son caractère a priori universel.⁹

⁹ – Il est clair que tout signifiant est susceptible de désigner n'importe quoi. L'astrologue tendra, pour sa part, à rechercher une sorte d'univocité des signifiants astronomiques.

Chapitre I

Qu'est ce que la Morphologie ?

Une autre démarche qui met souvent mal à leur aise les linguistes est celle qui consiste à rapprocher les phénomènes linguistiques des phénomènes politiques. Or, l'exposition des structures de la langue y gagnerait en clarté.

Je prendrai l'exemple de la notion essentielle en linguistique de « morphologie ». Je définirai ce terme comme une instance de régulation et d'organisation de la langue un peu à l'instar d'une structure étatique, de police. Encore faudrait-il s'entendre sur l'ampleur de son pouvoir...¹⁰

Pour la linguistique habituelle, la morphologie est la dimension qui sous tend la « grammaire », qui régit par exemple les conjugaisons et dans certaines langues les déclinaisons, avec toutes les particularités propres aux unes et aux autres. Pour moi, la morphologie a également pour objet, littéralement, de donner « forme » à la langue, c'est à dire de faire entrer l'ensemble des mots d'une langue dans un même moule, notamment au niveau phonologique, d'où le concept de morpho-phonologie.¹¹

Cette définition de la morphologie que je propose évite de cantonner celle-ci au seul rôle de gestionnaire. Au fond, il y aurait une conception libérale (l'ordre est spontané, empirique) et une autre plus dirigiste, plus marxiste, de la langue, (la langue est organisée selon les exigences du

¹⁰ – Je pense d'ailleurs que seuls les mots ou les morphèmes qui relèvent de la morphologie la plus fréquente respectent les principes de la morphologie. Comme dans un Etat ou dans une entreprise, il y a des personnes qui sont plus représentatives, plus responsables. Il peut exister des régions qui finissent par échapper en grande partie au pouvoir central. Il en est de même de certains mots qui finissent pas vivre « hors la loi" lorsque le pouvoir morphologique est affaibli.

¹¹ – Placer « morpho » devant un concept indiquera que celui ci aura été l'objet d'une régulation propre à un ensemble dont il est censé faire partie.

groupe, de la classe) ce qui justifie amplement le rapport entre langage et société.

Grammaire et code

Une des méthodologies appliquées ici consiste dans un rapprochement assez systématique entre langue et société. C'est ainsi que le parallèle entre code juridique et grammaire me semble fécond. L'on aurait tendance à considérer que la grammaire est descriptive, normative et le code est incitatif, directif. En réalité, ne pourrait-on conférer à la grammaire une dimension voire une vocation de l'ordre de l'aménagement ? Est ce qu'une grammaire ne pourrait être aussi innovatrice qu'un code et proposer des pratiques inédites ? La grammaire doit elle se contenter d'entériner, d'appréhender ou bien peut elle anticiper, orienter une nouvelle pratique langagière ?¹²

Certes, rétrospectivement, par rapport à des langues bien établies, cet enjeu de la grammaire peut il sembler moins déterminant mais en a-t-il toujours été ainsi ? Ce statut de la grammaire rejoint la question qui a été posée sur le rapport signifiant-signifié. Là encore, nous risquons d'être anachroniques en percevant ce rapport dans une perspective moderne. Ne faut il pas inverser la relation ? Cette question du signifiant m'intéresse particulièrement pour la divination : les fonctions mythologiques n'ont elles pas été pensées par rapport à des signifiants planétaires auxquels il importait de conférer une fonction : est ce que la pensée de l'Homme – c'est à dire le signifié – ne s'ancre pas sur du signifiant, du moins en son principe ?

¹² – La grammaire ne peut elle généraliser des processus qui sont encore partiels et les imposer à l'ensemble de la langue. Il me semble naïf de croire que la grammaire, du moins initialement, n'avait pas un rôle normatif, en ce qu'elle était en quête d'une norme qui confère son unité à la langue considérée.

Le principe de la fréquence et de la transparence¹³

Une définition du membre reste à mon avis l'habitude qu'on a à le rencontrer, il fait partie du paysage. S'il faut définir non plus le membre de base, mais le dirigeant, le cadre, je dirai qu'il est encore plus souvent présent et que d'une certaine manière, il serait transparent, tant il fait partie du paysage : on imagine mal qu'il puisse ne pas être là.

Il en est de même en linguistique : lorsqu'un mot est usuel dans une langue, l'on n'y prête guère attention – d'où la tentation d'user d'un mot étranger. Mais s'il s'agit d'un élément morphologique, sa récurrence même ne choque pas, on admet son omniprésence alors que s'il s'agissait d'un autre mot, l'on trouverait cela incongru.

La politique de la langue

Il n'est pas question, en tout état de cause, de s'attendre à des systématiques sans faille. La plupart des langues que je connais offrent un visage mixte : d'une part, des règles s'appliquant quasi systématiquement, de l'autre, des « exceptions », en nombre plus ou moins important, et qui gardent la trace d'une influence extérieure, soit par négligence, soit par volonté de se référer à des valeurs plus ou moins prestigieuses du fait même de leur non appartenance.¹⁴ C'est ainsi que le français pourrait se définir comme un ensemble de mots que les locuteurs français sont censés comprendre mais qui n'en conservent pas moins une aura étrangère.

Il n'en reste pas moins que l'étude d'un ethno-savoir implique, selon moi, d'en retrouver les principes organisateurs, lesquels ne figurent pas nécessairement dans les grammaires dites descriptives.¹⁵

¹³ – Il me semble légitime de comparer une « population » de mots à une population d'individus et d'en tirer quelque enseignement

¹⁴ – Il en est de même au niveau social, il y a des phénomènes marginaux qui sont peu atteints par les directives centrales.

¹⁵ – J'entends par là que la démarche ethnologique, face à tout objet social, se doit d'y rechercher une certaine recherche d'ordre, qui serait en quelque sorte la marque de l'Homme

J'en ferai l'essai pour le français, ce qui m'amènera à retrouver un état antérieur de la langue et donc à introduire une dimension historique dans ma description. Il m'apparaît en effet qu'il conviendrait de remplacer en la circonstance « structure » par « projet » (cf. supra). Les sociétés humaines, à mon avis, ont nécessairement un projet organisateur mais celui-ci se concrétise avec des fortunes diverses. Si je recherche une cohérence, c'est donc davantage au niveau du projet que j'aurai quelque chance de le trouver.

Je ne fais pas ici allusion à la praxis qui régit en tout état de cause la vie du groupe, c'est pourquoi j'opposerai ethno-savoir et compétence. Par ethno-savoir, j'entendrai les règles qui sont mises en avant, par compétence, les conditions que doit remplir un membre pour évoluer sans accroc au sein du groupe considéré, ce qui revient à l'opposition entre ce que dit le groupe, ce qu'il raconte (accountability) et ce qui constitue son véritable moteur. L'ethno-savoir est ce que chaque membre du groupe déclare devoir maîtriser pour asseoir sa légitimité de membre tandis que la compétence est ce qui est observé par l'ethnologue chez les membres du dit groupe et cela relève souvent du non-dit.

De la biologie à l'économie politique

D'emblée, je m'inscrirai en faux contre une définition de l'ethno-méthodologie qui, pour mieux isoler son objet – le groupe – choisirait de le considérer sans référence au milieu dans lequel le dit objet social se trouve. Il suffit de prendre l'exemple des rapports économiques pour s'assurer que de très nombreuses sociétés ne vivent pas en autarcie, surtout dans cet Occident qu'explore l'ethnologie moderne et que, ne serait-ce que sur le plan économique, elles importent et exportent, se disputent des marchés. Et cela est également vrai sur le plan idéologique, militaire etc. Cela vaut également sur le plan biologique : un organisme est à la merci d'influences extérieures par rapport auxquelles il sera plus ou moins immunisé ou qu'il digérera plus ou moins bien, il peut aussi accepter ou

rejeter une greffe, une transplantation. Comment un groupe se relie aux autres groupes me semble être une question pertinente.

Peut-on se passer de la prise en considération des interrelations ? A un certain niveau, peut être, l'extérieur pourra-t-il apparaître comme un épiphénomène. Mais, n'est ce pas là de l'ordre de ces apparences que l'ethno-méthodologie dénonce : l'« horrible détail », c'est précisément que ces entités distinctes n'en sont pas même si elles se donnent une certaine façade d'indépendance. Le nationalisme n'apprécie guère, en effet, d'avoir à reconnaître qu'il est ou a été à la remorque de tel autre groupe. Toutefois, à certains moments, le groupe s'affiche ouvertement comme suivant une mode étrangère, ce qui aboutit à des formes d'aliénation culturelle – lorsque l'intégration tarde à venir – ou d'émigration, qui sont le lot quotidien des groupes de toute taille.¹⁶ Le consensus d'un groupe peut se constituer autour de valeurs qui lui sont étrangères, faute d'en trouver en son sein qui soient crédibles.¹⁷

¹⁶ – Il est clair que le recours au français dans certains pays a correspondu à un certain snobisme et qu'il était tout à fait intentionnel.

¹⁷ – C'est le problème, notamment, de l'impérialisme, du néocolonialisme

Chapitre II

Systematisations interne et externe

On étudiera successivement deux processus qui pèsent, chacun à leur façon, sur l'indexicalité à savoir, les systématisations externe et interne. J'entends par systématisation interne le processus visant à unifier le groupe, à déterminer les traits dominants de celui ci par opposition à systématisation « externe » laquelle consiste à analyser, avec plus ou moins de bonheur, les processus existant dans d'autres groupes. La systématisation interne est active en ce qu'elle structure délibérément et arbitrairement le groupe ou tel aspect de sa « culture » tandis que la systématisation externe se contente, a priori, d'observer des « faits », des « phénomènes » ponctuels tant il est vrai que ce qui est extérieur semble plus « immuable », « objectif » que ce qui est intérieur, dont on perçoit les évolutions possibles. Les deux systématisations aboutissent à transformer le signifiant considéré.

La systématisation « interne » et les interdits

Je m'intéresse particulièrement à un processus d'intégration qui viendra introduire une cohérence globale laquelle fera oublier le caractère aléatoire des emprunts.

Si une telle systématisation ne se produisait pas, des éléments étrangers finiraient par imposer leur loi. Il importe donc qu'ils soient intégrés au fur et à mesure, en accord avec des règles édictées, pour peu qu'elles soient

connues au moins de quelques uns, étant bien entendu qu'importe l'existence de ¹⁸ règles et non leur nature.

Cette « valeur ajoutée » que permet l'intégration exige un système régulateur capable en permanence – tel un organisme vivant – de digérer les nouveaux éléments et dans ce cas l'indexicalité fonctionne correctement, ce qui peut impliquer une désindexicalisation préalable¹⁹. En revanche, lorsque l'organisme est déficient, l'indexicalité est débordée et les nouveaux éléments conservent leur marque d'origine et sont même capables d'imprimer leurs valeurs à l'ensemble du groupe qu'ils ont pénétré. En d'autres termes, l'on ne sait pas toujours ce qui est « contextuel », le terme désignant généralement ce qui imprime son caractère à certains facteurs qui s'y trouvent mais qui est dans quoi, qui est le contexte de quoi ? Qui influence qui ?

La thèse que je soutiens, sur ce point, est la suivante : pour mener à bien un processus d'homogénéisation d'une langue, d'un groupe, il convient de fixer des règles qui viseront à la fois ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. Dans un groupe, il s'agira de noter ce qui est pratiqué et ce qui ne l'est pas, non pas ponctuellement mais à un niveau global, récurrent.²⁰

Une des enjeux majeurs, selon moi, tient à être en mesure de définir le « membre » du groupe non pas en se contentant de noter qu'il est « considéré » comme tel mais selon des critères plus objectifs. Est véritablement membre du groupe celui qui présente un certain nombre de traits communs avec les autres membres : encore une fois, ces traits peuvent être d'ordre positif comme d'ordre négatif, c'est à dire aussi bien par une présence que par une absence, ce qui implique une approche

¹⁸ – On se demandera si les prêtres n'avaient pas autrefois pour vocation et mission de s'assurer d'une continuité dans l'application de certains principes ou de gérer des « révolutions » exigeant l'élaboration de nouvelles lois. La Révolution Française s'est accompagnée de la mise en place de constitutions, de constituantes.

¹⁹ – Il semble souhaitable que tout emprunt fasse l'objet d'une enquête de façon à déterminer dans quelle mesure il aurait été modifié par la morphologie régnante. On observe en effet que souvent l'emprunt à une autre langue amène l'emprunteur à se charger également d'éléments propres au système et non à l'emprunt proprement dit. Idéalement, il faudrait démorphologiser avant d'indexicaliser.

ethnologique comparative dans la mesure où un groupe se différencie d'autres groupes.

Le problème de la morphologie

L'ethnologue se doit de découvrir la « morphologie » du groupe étudié, c'est à dire repérer les coutumes qui vont de soi et dont la récurrence ne choque pas plus que celle d'une préposition ou d'un adverbe courants. Je distinguerai morphologique et non morphologique, dans ce sens, en notant les formes récurrentes et quasiment transparentes de par leur fréquence et les formes rares, particulières dont la répétition est mal tolérée.²¹

Encore convient-il de distinguer deux niveaux de morphologie, le premier est celui qui concerne la structure même du corps du mot (cf supra), le second est constitué de l'appareil des conjugaisons, des suffixations etc., c'est ce dernier qui m'intéressera ici et notamment la question de la suffixation.

L'emprunteur de mots français se heurtera à un certain nombre d'obstacles qui tiennent aux particularités de la formation des suffixes. Certes, si l'emprunteur se contentait d'utiliser le mot tel quel, les risques seraient plus faibles et seuls des problèmes de prononciation et de signification se poseraient. En revanche, si l'emprunteur s'essaie à transformer un substantif en verbe ou en adjectif, les risques d'aboutir à un « barbarisme » se multiplient.

Je donnerai à l'appui de ces thèses des exemples empruntés à mes recherches linguistiques consacrées aux emprunts et notamment dans le domaine des emprunts de l'anglais et de l'allemand au français – domaine

²⁰ – Rappelons ce postulat de l'arbitraire des combinaisons admises. L'on peut contester la présence de tel facteur mal assimilé, en revanche, rien ne saurait contraindre un groupe à adopter des éléments qu'il a décidé d'exclure. Car où s'arrêter ?

²¹ – De même, concernant les emprunts, les mots étrangers, il conviendra de distinguer entre ceux qui sont d'apparition exceptionnelle, très circonscrite et ceux qui sont particulièrement récurrents et dont apparemment la langue ne pourrait se passer, sans quelque dommage. C'est ainsi que l'on imagine difficilement un journal anglais sans ses innombrables emprunts au français tandis qu'un journal français pourrait se passer de la plupart des emprunts, hormis peut être pour ses petites annonces d'emploi.

plus significatif, malgré la rumeur générale – que dans l'autre sens, de l'anglais vers le français.

Les malentendus morphologiques

Ce qui m'intéresse dans cette étude linguistique, c'est la possibilité de mieux comprendre la dynamique de l'emprunt qui est d'abord une problématique de l'intégration au sein du groupe auquel il est emprunté. Car, selon moi, celui qui emprunte exprime ainsi un souci d'appartenance.²²

C'est pourquoi l'ethno-méthodologie ne saurait négliger la question de l'emprunt puisqu'elle est liée à celle du passage plus ou moins réussi à l'état de membre.

Mais la porte est étroite qui conduit à l'état de membre à part entière. Comment celui qui est extérieur pourrait-il percevoir la situation avec la même acuité que celui qui se trouve à l'intérieur ? Bien plus, celui qui est membre connaît-il pour autant dans le détail les règles qui régissent réellement le groupe concerné ? Et dans ce cas comment pourrait-il aider efficacement celui qu'il voudrait initier ?

L'exemple de la langue est édifiant dans la mesure où bien des locuteurs seraient incapables d'expliquer de façon cohérente les règles de leur propre langue... D'où le rôle particulier de l'enseignant dont la mission est intégrative, qui fait passer des seuils, avec plus ou moins de talent.²³

Je donnerai comme exemple les verbes anglais se terminant en « ate » : create, animate, participate etc. qui correspondent aux verbes français créer, animer, participer... D'où vient cet appendice en « ate » ? De quelque indexicalité anglaise ?

Je proposerai l'explication suivante: il existe des substantifs de ces verbes : creation, animation, participation tant en français qu'en anglais. Il

²² – Désir au demeurant contradictoire : on veut à la fois emprunter quelque chose de l'autre, se l'approprier mais pour ce faire, il importe qu'on le transforme, qu'on l'intègre et dès lors la marque de cette appropriation ne sera plus perceptible...

²³ – Mais l'enseignant est-il en mesure de fournir une clef générale de la langue qu'il enseigne. Peut-il indiquer comment l'on passe d'un code dans un autre ou fait-il plutôt du coup par coup ?

semble qu'à partir de ces substantifs, l'anglais ait tenté de forger des verbes et qu'il ait considéré le « at » comme faisant partie du verbe.

Ces exemples montrent à quel point celui qui veut « emprunter » – qui est fort proche de celui qui veut devenir membre – risque de commettre des contre sens et produire ainsi un monde particulier, qui constitue comme une hypostase du monde qu'il a voulu atteindre. C'est que toute société, toute structure, offre quelque complexité, exige de ses membres quelque virtuosité. Pour se différencier, elle n'hésitera pas à s'inventer les règles les plus déconcertantes.

La morphologie des langues latines

Je proposerai d'étudier brièvement et comparativement la démarche de trois langues latines : français, italien, espagnol. Voilà donc des langues qui sont issues d'un même fonds et qui n'en sont pas moins fort distinctes les unes par rapport aux autres de par une politique morphologique différente. J'entends le terme morphologie » au sens large : non seulement l'appareil de déclinaisons et de conjugaisons (morphologie externe) qui confère effectivement aux mots un certain dénominateur commun mais aussi un système combinatoire qui touche au corps même du mot et à la phonologie de la langue considérée (morphologie interne).²⁴

Si j'insiste sur ce point, c'est parce que souvent les mots français figurant dans les langues germaniques sont simplement qualifiés de « latins ». Il importe d'insister sur le fait que chaque langue latine a sa spécificité et qu'on ne saurait les confondre. Il est clair que si une autre langue latine que le français avait massivement marqué les langues germaniques, celles-ci auraient une autre physionomie.

On dira que chaque langue latine s'est différencié de la source latine à sa manière. Pour y parvenir, il importait que chaque langue mît en place une grille introduisant un certain nombre de changements systématiques,

²⁴ – La morphologisation externe pourrait se comparer à l'ajout d'une certaine sauce sur tous les plats tandis que la morphologisation interne correspondrait à un état de cuisson, par exemple.

comme lorsque l'on écrit un message chiffré. Le français, notamment, a trouvé des moyens originaux pour se démarquer du latin (cf. infra).²⁵

La systématisation « externe » et l'Erreur

La systématisation externe introduit une perturbation en ce qu'il est à peu près impossible d'appréhender tous les aspects d'un signe (mot, attitude) ou en tout cas de le transférer intégralement dans un autre cadre, étant donné que cela impliquerait une restructuration beaucoup plus large, dans la mesure où il faudrait alors tenir compte de la politique générale de l'entité qui emprunte.(cf supra) Une fois observées les distorsions liées à tout transfert, il convient d'ajouter celles qui relèvent de la méprise. Il conviendrait de distinguer entre « erreur involontaire » et « erreur » volontaire. L'une se situe dans un désir mal abouti d'imitation de l'autre, l'autre dans une volonté de ménager la cohérence générale du groupe.

Langue et Kabbale

Il n'y a pas lieu de s'extasier en constatant qu'il pourrait exister des langues codées, chiffrées. Les hommes sont parfaitement capables, surtout au niveau de l'écrit, d'établir un système numérique sophistiqué. Cela ne prouve nullement une transcendance. Il est extraordinaire d'observer à quel point les hommes s'extasient sur leurs propres créations et s'ingénient à les faire prendre pour naturelles ou divines, par quelque fausse modestie./

Il en est évidemment de même pour les systèmes divinatoires dont certains d'ailleurs (telle la numérologie) s'appuient sur un chiffrage du nom/.²⁶

²⁵ – Je ne crois pas à une différenciation sauvage et empirique, je suis partisan de la thèse selon laquelle – dans un pays de tradition centralisatrice et jacobine comme la France – un re-traitement de l'ensemble de la langue a eu lieu à certaines époques et qui s'est exprimé d'abord par le canal de l'écrit et auprès des clercs

²⁶ – Il n'est donc pas exclu que l'organisation d'une langue se soit, à une certaine époque, effectuée selon un jeu de correspondances numériques, ce qui d'ailleurs ne confère pas

Chapitre 3

Le traitement du substrat latin en français

Je voudrais faire part de mes recherches linguistiques concernant le champ de la francophonie, approche qui sous tend un certain diffusionnisme peu apprécié des ethno-méthodologistes, espérant ainsi amener ces derniers à préciser leur pensée.

Il s'agit bien sûr d'un diffusionnisme circonscrit mais il reste que, dans bien des cas, l'on peut retrouver une source à une série de textes comme à une série de formes. Je veux éviter à ce sujet le mauvais procès qui consisterait à rappeler que chaque texte est de toute façon lié à des textes antérieurs et que chaque mot a des racines qui renvoient plus loin dans le passé. Ce n'est pas au niveau de la matière première que le débat se situe ici mais de la valeur ajoutée au niveau des signifiants non pas à tel ou tel en particulier mais à l'ensemble de ceux utilisés par un même groupe de locuteurs.

Il me semble opportun de pouvoir reconnaître la capacité de l'Homme à structurer la langue qui est la sienne sans pour autant que l'on soit obligé, comme pour la kabbale, de parler de révélation ou de transcendance. Je refuse de m'émerveiller pour toute mise en ordre ou en forme tentée par l'Homme...

Pour une nouvelle description du français

Les ouvrages consacrés à la langue française ne manquent pas: grammaires et descriptions. Mais il me semble que l'on pourrait proposer

plus de justification aux divinations qui s'en inspireraient et qui tendent à considérer comme divin toute structure un peu sophistiquée.

d'autres procédures, liées à l'exigence pour le groupe d'unifier et d'organiser le champ des signifiants auxquels il a recours.

Pour une indexicalité globale

L'on pourrait parler dans ce cas d'une indexicalité globale qui transforme le médium de communication dans son ensemble et lui confère une allure générale permettant d'en identifier les composantes de par leurs traits.

Il me semble à propos d'essayer de cerner cette stratégie indexicale au niveau du signifiant d'autant qu'au niveau du signifié, la démarche me semble infiniment plus aléatoire dans la mesure où le sens des mots ou des signes reste épiphénoménal, ce qui explique que les langues intègrent la nouveauté sans nécessairement avoir à se transformer voire à augmenter le nombre de leurs signifiants.

Il va de soi, cependant, que ce projet de cohérence est toujours menacé mais qu'il n'en existe pas moins. Cela dit, il convient de ne pas extrapoler: il ne s'agit pas nécessairement d'une caractéristique propre à toutes les langues, d'où précisément la légitimité d'un certain diffusionnisme dont on admet d'ailleurs fort bien le principe au niveau des zones d'influence politique et des empires...J'entends par là que si un groupe fait un effort de cohérence indexicale²⁷, il peut ainsi « alimenter » d'autres groupes avec cette « technologie » comme cela se produit dans bien des domaines. Il semble que les Français aient su « agrémenter », « marquer » leur langue comme ils l'ont fait pour la cuisine ou pour la mode. Le cartésianisme pourrait concerner non seulement – pour caractériser les Français – une exigence de cohérence au niveau du signifié mais peut être plus encore à celui du signifiant.

Rien d'étonnant dès lors à ce que la langue française ait été importé par des groupes qui initialement parlaient d'autres langues dès lors que les Français eux mêmes ont du s'accoutumer à un nouvel état de langue qui,

²⁷ – Rappelons que le seul fait d'utiliser un système de déclinaison, de conjugaison, de pronoms, contribue à unifier la langue.

par définition, n'a pas toujours existé. Pour que la langue française puisse s'exporter, encore fallait-il qu'elle ait un marché intérieur. On se demandera donc dans quelle mesure l'anglais (mais le problème se pose pour d'autres langues à différents degrés, l'allemand, le russe, le maghrébin etc.) est entré dans la sphère du français, étant entendu qu'il l'a fait de façon spécifique, avec sa propre indexicalité. Mais une indexicalité peut-elle se définir sans référence à un état antérieur ? Peut-on comprendre la formation de l'anglais sans connaître le français ?

Quels sont les principes qui semblent avoir été appliqués à l'ensemble d'un proto-français plus proche du latin ? Je précise que ce travail est essentiellement spéculatif, c'est à dire que je n'ai pas rencontré de texte exposant ces principes, je m'appuie essentiellement sur les applications telles qu'elles se manifestent dans la langue française.

Une grammaire descriptive du français me semble devoir être un exposé systématique des principes d'organisation des signifiants, c'est à dire d'un certain « design », d'une « ergonomie » de la langue.

Un cas simple est le traitement du pluriel des noms dans ces trois langues cousines que sont le français, l'espagnol et l'italien. La marque du pluriel est la plus manifeste en espagnol puisque le « s » du latin y est prononcé systématiquement. En revanche, le français a codifié rigoureusement la prononciation du « s » final qui devient « muet » lorsqu'il ne précède pas un mot commençant par une voyelle. Le français a atténué sa morphologie « externe » au profit d'une morphologie « interne », beaucoup plus difficile à évacuer.²⁸

Car s'il est souvent hasardeux de dégager un mot de son enveloppe morphologique (souvent l'on néglige de supprimer l'article, comme dans les mots d'origine arabe en al), à plus forte raison, semble-t-il difficilement praticable de corriger les effets de la morphologisation interne, ce qui limite d'autant le pouvoir de l'indexicalité.

²⁸ – Entendons par là que la désindexicalisation d'un mot emprunté au français ne saurait se réduire à l'évacuation de ce que j'ai appelé une morphologie « externe », relativement peu développée. La langue française a travaillé sur le corps du mot proprement dit.

Ce genre de mesure à caractère global et s'appliquant à toute la langue suffit à conférer un certain profil à une langue. L'on observera donc une certaine économie de moyens. En fait, c'est l'ensemble des consonnes du français qui sera peu ou prou soumises à un tel régime. Au niveau linguistique, il est possible de montrer que les emprunts français loin de se plier au régime en vigueur ont transformé la langue anglaise.²⁹

On dira donc qu'un mot est français – ou plutôt rendu « à la française » – lorsque son « s » final ne se prononce pas mais il va de soi que cette non-prononciation est le fait du locuteur et non du mot lui-même. En ce sens, le français laisse un certain champ à l'indexicalité puisque ses mots peuvent être prononcés de tant de façons différentes. Se pose la question du franglais. Il est remarquable que les plus anglophones parmi les francophones prononcent rarement le « s » pluriel des mots d'origine anglaise.³⁰

En revanche, le principe de la non prononciation des consonnes finales est battu en brèche. La difficulté du français ne vient pas tant de la complexité de son orthographe mais du fait que celui qui apprend une langue, en autodidacte, risque fort d'extrapoler à partir de l'écrit (cf. supra). Or pourquoi ne pas prononcer des lettres qui continuent à figurer dans la langue et qui, en outre, se prononcent dans certains cas et pas dans d'autres. L'on pressent dans quelle mesure l'étranger risque d'imposer sa propre « lecture » du français. Il y a une vieille tradition française – cf. les Incroyables – à considérer comme un trait d'élégance de ne pas se croire obligé de faire résonner toutes les lettres d'un mot (ce qui vaut par exemple pour les nasales).³¹

²⁹ – On pourrait parler de caractères « récessifs » lors du mélange de certaines langues

³⁰ – L'indexicalisation du français à l'égard des mots anglais passés en français ou présents en français consiste à ne pas rendre la marque du pluriel à l'anglaise alors que l'on s'efforcera de rendre « à l'anglaise » le corps du mot : un hamburger, des hamburger(s) (cf. aussi la prononciation de Buenos Aires en français, où l'on n'entend pas davantage le « es » final)

³¹ – Force est de constater que ce principe des consonnes muettes en français est de moins en moins conscient chez les locuteurs français, quand bien même continuent ils généralement à l'appliquer. L'idée que chaque lettre doit se prononcer fait son chemin

Les lettres télescopées

La linguistique nous enseigne que les groupes se constituent sur des rejets, des exclusions et que c'est ce handicap qui donne son ressort à un projet, il y a là un défi, un « challenge ». Peut-on se passer de ce que les autres utilisent si naturellement ? Pourquoi, par exemple, le français a-t-il décidé d'évacuer un certain nombre de « u » et de les remplacer par des L : Rimbaud, rimbaldien ? Mais l'on trouve également la tendance inverse qui chasse le L au profit du « u » ? N'en est-il pas ainsi pour « à le » ou « à les » qui deviennent « au » et « aux » ? N'en est-il pas ainsi pour le pluriel des noms et des adjectifs en « al », qui deviennent au masculin « aux » ?³²

Le traitement de l'adjectif

Je montrerai qu'une particularité du français est ignorée par les langues qui lui empruntent, ce qui aboutit à des barbarismes que d'aucuns prendront pour des innovations d'ordre phonétique liées au changement d'environnement linguistique.

C'est ainsi que la substantivation de l'adjectif français produit fréquemment une transformation du radical de celui-ci. Exemple : réel devient réalité, humain devient humanité. Or, l'emprunteur qui disposant du nom voudrait en extraire l'adjectif sans aller se renseigner à la source, est susceptible de tenir le raisonnement suivant : si l'on enlève la finale nominale en « ité », il restera l'adjectif : *real* à partir de *réalité*, alors que l'adjectif de départ n'est pas *real* mais *réel*. Il s'agit donc là, avec *real* d'un adjectif d'origine française, mais employé dans un autre contexte morphologique que celui qui est usité en français. L'anglais « human » n'est pas le résultat d'une quelconque phonétique anglaise mais tient au fait que l'on a extrait l'adjectif du mot français « humanité ».

sous l'influence des autres langues ou sous celle d'étrangers prononçant le français à leur façon.

³² – Encore que de nos jours la règle perde de sa fermeté: on ne dira plus guère « banal-banoux », un bal, des baux.

Dès lors que l'historien des langues ne met pas en évidence ces relais, il donne le sentiment de processus internes à la langue qui commet ce type de malentendu et minimise ainsi le rôle des transmissions.

Le modèle français en anglais

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, l'emprunt n'est pas nécessairement strictement localisé et cantonné, il peut contaminer d'autres mots du fait d'une certaine généralisation, mots qui eux ne sont pas empruntés ou du moins pas à la même source. C'est pourquoi il importe de ne pas parler en la circonstance d'emprunt de mots mais d'emprunt d'un système qui pourra être appliqué à de nouveaux mots ou à des mots déjà connus de l'emprunteur.³³

Je fais notamment allusion au traitement de l'alphabet latin et de la prononciation des lettres. Dès lors que l'anglais utilise l'alphabet latin et qu'il emprunte, notamment à partir de la Conquête Normande (1066) un nombre important de mots français, le risque était grand de voir s'imposer un seul système de prononciation des voyelles .

Le cas du « e »

En revanche, au niveau consonantique, l'anglais n'a que rarement respecté le principe de prononciation du français, tout en conservant souvent sans modification la forme écrite.³⁴

Mais la question qui reste posée est la suivante; l'anglais dispose-t-il de son propre système de régulation linguistique ? Qu'est ce en vérité qu'un mot anglais ? La réponse pourrait être, un mot utilisé par un locuteur anglophone. Ce qui me semble un peu superficiel et tautologique. C'est

³³ – L'anglais peut fort bien avoir emprunté des éléments morphologiques ou phonologiques au français et les appliquer à un lexique non français. On dira que l'indexicalité française est en partie passée en anglais.

³⁴ – Le fait que les langues germaniques n'aient pas respecté le traitement consonantique du français tient probablement au caractère inattendu du procédé, qui ne transparaît au niveau écrit puisque les consonnes continuent à y figurer puisqu'elles sont prononcées dans certains cas et pas dans d'autres.

une réponse empirique que n'aurait peut être pas d'ailleurs désavouée Garfinkel. Peut être essaie-t-on ici d'élaborer une ethno-méthodologie « cartésienne » qui, sans tomber dans le durkheimisme, et en s'appuyant sur un certain structuralisme, s'efforcerait de rappeler la capacité de l'être humain à une certaine organisation, à un certain aménagement, de son environnement au nom d'une certaine esthétique ?. Que se passe-t-il lorsqu'un groupe a perdu le sens de l'esthétique, c'est à dire lorsqu'il ne travaille plus au niveau du « design », du signifiant, de l'arbitraire et du consensus mais se contente d'une étiquette ? Car qu'est ce qu'un signifié qui ne peut être modélisé ?

La féminisation du français

féminisation du français L'emprunt au français se caractérise par une féminisation de la langue. Je veux dire par là que les formes féminines du français s'exportent beaucoup mieux que les formes masculines. Ou plutôt il conviendrait de dire que ce sont les formes masculines qui sont empruntées mais qu'elles sont prononcées comme des formes féminines.

Pourquoi l'anglais, par exemple, prononce-t-il le mot « certain » sans respecter la nasale « in » ? Est ce en raison de telle indexicalité spécifique ? Je pense qu'il convient de se reporter à la forme féminine « certaine » qui est bien plus proche de la prononciation anglaise.

Si un tel chassé-croisé existe, c'est simplement parce que l'anglais prononce le français selon ses propres critères et aboutit ainsi au féminin dès lors que masculin et féminin, en français, ne se distinguent finalement que par leur mode de prononciation d'un même mot écrit, avec la marque « e » finale pour précisément indiquer le mode de prononciation employer. Le « e » dans ce cas ne serait qu'un signe diacritique, indiquant qu'il convient de faire ou non entendre la consonne finale ³⁵

³⁵ – On remarquera qu'en anglais une voyelle se prononce généralement différemment selon qu'elle est ou non suivie d'une syllabe comportant un « e » : comparer « past » et « paste ».

En anglais le rôle diacritique du « e » est donc quelque peu différent mais relève d'un usage comparable, à savoir qu'il introduit une binarité.

Les limites du groupe

Mais si l'anglais a emprunté à sa façon le système français et nombre de ses applications au latin, reste à débattre de la question de la définition d'une langue et de celle d'un dialecte³⁶. L'on peut transposer cette question au niveau du groupe et de ses limites, problème qui semble résolu par avance par certains ethno-méthodologues.

Il existe évidemment une réponse « subjective » font partie d'un groupe ceux qui disent en faire partie. Mais est ce que tous les membres du groupe ont le même point de vue, est ce que tous font preuve de la même lucidité ont la même connaissance de son histoire ? Prenons le cas des pays d'Europe de l'Est, est ce que le discours actuel sur l'appartenance au bloc communiste n'a pas changé en quelques mois ? A cela, l'on me répondra qu'il importe d'apprécier ponctuellement la situation: tout se passe comme si une certaine ethno-méthodologie refusait tout renvoi au passé et toute projection sur l'avenir. Or, le présent n'est il pas un phénomène plus ou moins fictif ? Si l'ethno-méthodologie prétend ,comme elle le fait ,prévoir certaines évolutions, il importe qu'elle s'informe des différents discours existants sur la situation du groupe. Si, par exemple, je publie un ouvrage affirmant que l'anglais fait partie du monde francophone, je crée un événement susceptible de modifier certaines représentations. Le seul fait d'écrire ce que je suis en train d'écrire sur ce sujet et de le faire lire devient un « fait » à considérer, exprimé par un membre du groupe « Français ».

Il reste que j'ai le droit de proposer certains critères permettant de délimiter certains groupes les uns par rapport aux autres. En effet, si les membres d'un groupe se caractérisent par certains comportements, est ce que toute personne ayant le dit comportement pourra être considérée comme membre du dit groupe ? Ce n'est pas tel trait qui importe mais un ensemble de traits car un même trait peut appartenir à plusieurs ensembles/.

³⁶ – La meilleure définition d'un dialecte est, selon moi, qu'il s'agit d'une forme quelque peu déviée d'une langue offrant une organisation et une cohérence relativement puissantes.

D'autre part, l'on admet généralement que l'on n'est pas membre d'un seul groupe. Je peux donc affirmer que plusieurs membres d'un même groupe présenteront par ailleurs un certain nombre de différences dues à leurs autres appartenances.

Ainsi, affirmer que les Anglophones se rattachent au groupe francophone n'impliquent pas qu'il y ait identité entre les deux groupes de locuteurs. Cela ne signifie pas davantage que l'anglais soit identique au français mais que l'anglais présente certains traits que l'on retrouve en français et qui sont très vraisemblablement dus à une influence du français et non à l'inverse, ce qui historiquement est attesté. Cela dit, ce que les Anglais racontent à ce sujet n'est pas indifférent, même si c'est en rupture avec un passé marqué par le français. Voilà qui explique pourquoi l'erreur – voire le mensonge – sont des processus essentiels pour l'ethno-méthodologie.

Je ferai par ailleurs remarquer que des différences non négligeables existent entre les locuteurs considérés comme francophones, dans les modes de prononciation, dans le vocabulaire, dans un certain nombre d'emprunts à d'autres langues ou de cohabitation d'autres langues. Présenter le groupe francophone comme monolithique contribuerait à opposer l'anglais au dit groupe.

Il convient de définir quels sont les principaux traits du français en tant que langue, à ses différents niveaux et d'apprécier si l'anglais offre certains traits communs. La question du lexique est certes importante: l'anglais a intégré un nombre considérable de mots français, qui ont généralement gardé leur forme écrite initiale³⁷. Précisons toutefois que ces emprunts ont pu s'effectuer à des époques où le français offrait d'autres formes: l'anglais renvoie souvent à un état archaïque du français.

Il est clair que l'anglais comporte des mots qui ne sont pas d'origine latine, on pourrait les assimiler à une ethnie distincte au sein d'une communauté. Mais les différents mots de l'anglais sont soumis à un régime

commun comme diverses ethnies à une même loi. Et de ce fait, un grand nombre de mots non français se prononcent en anglais à la française.

Il existe par ailleurs un contingent très important numériquement de mots français ou dérivés de mots français (c'est à dire avec une morphologie simplifiée ou certaines déformations dues en partie à l'erreur). Ces mots – ces signifiants – n'ont pas nécessairement le même usage qu'en français mais en tant que signifiants, ils se retrouvent dans les deux langues. Je pense en effet que la question des « faux amis » joue peu dans notre étude. Pour moi la langue est d'abord un système de signifiants et je n'épiloguerai pas sur les changements de sens.³⁸

Il n'est guère contesté, de toute façon, dans le groupe des spécialistes de la langue anglaise, que l'anglais soit truffé de signifiants français. Le seul point de discussion est celui de savoir si l'anglais est ou non une langue autonome, qui puisse se rattacher à un autre espace linguistique ou bien si, avec ses particularités, cette langue doit être rattachée au groupe francophone et contribuer à sa façon à l'enrichissement de la langue française comme le fait notamment le québécois.³⁹

Sous cet angle, l'opposition entre anglais et français prend une autre tournure et semble bel et bien être un faux débat, la rumeur du franglais étant due en grande partie à une certaine incompetence de ses tenants. Cela dit, il n'est pas exclus qu'au sein du groupe francophone, ce soit l'anglais qui, à plus ou moins long terme, l'emporte et impose ses manières. Mais ce serait dommage en ce que nous aurions là l'exemple de

³⁷ – En revanche, ils sont rarement prononcés de nos jours à la française. Ainsi, préférer l'oral à l'écrit, c'est créer plus ou moins délibérément des conditions pour brouiller la « connexion » entre les deux langues.

³⁸ – Le français aussi a modifié le sens de nombre des mots de son lexique à travers les siècles.

³⁹ – Dans ce sens, les trouvailles sémantiques de l'anglais concernant des mots français feraient partie d'un « Trésor » des langues françaises et « francisées » au même titre qu'en franglais « smoking » dans le sens de vêtement n'existe pas en anglais courant et est une contribution du français au traitement de signifiants anglais.

ces groupes qui finissent par être dominés par leurs marges et qui laissent la place à des caricatures de leurs valeurs initiales.⁴⁰

Je veux dire par là que la cohérence des principes du français a été beaucoup mieux conservée, dans l'ensemble, dans les formes « métropolitaines » du français que dans ses marges. Je ferai remarquer à ce propos que géographiquement, l'Angleterre occupe une position comparable à celle de la Belgique, de la Suisse ou de la Corse, c'est à dire que nous avons affaire à une francophonie de proximité, de voisinage, assez naturelle.

⁴⁰ – La langue anglaise est une langue colonisée. Lorsque l'on étudie l'impact des langues dans le monde, il importe de ne pas étudier uniquement la relation homme-langue mais aussi celle de langue à langue.

Chapitre 4

La dialectique écrit/oral

Pour renforcer ma thèse sur la francophonie, il me semble utile de montrer que les locuteurs français sont les premiers à traiter les signifiants français avec une certaine fantaisie et à y introduire de nouvelles combinatoires. Plus l'on montrera que le français n'est pas une langue rigide et ne permettant qu'une seule « lecture », plus l'ensemble francophone pourra s'étendre à des manifestations que l'on avait jugé un peu vite étrangères, au nom d'un formalisme irréel qui voudrait qu'il y ait unicité de sens, de son, d'usage pour qu'il y ait même appartenance. Or l'indexicalité admet une infinité de variantes aux causes diverses. La plus significative est celle qui relève du passage de l'écrit à l'oral car l'écrit ne comporte que rarement son mode d'emploi: comment savoir au vu d'un mot comment le prononcer ?⁴¹

Le français « parlé » actuel est donc un bon exemple d'une « pratique » nettement distincte de la théorie. Cet aspect n'a pas été assez étudié et souligné à ma connaissance et entre assez bien dans une problématique ethno-méthodologique qui distingue théorie et pratique.

Les assemblages consonantiques du français

Si l'on interroge un locuteur français sur sa langue et en quoi elle s'oppose à d'autres langues, il sera tenté d'insister (accountability) sur le fait qu'elle n'est guère gutturale et qu'elle n'associe pas des consonnes imprononçables comme dans telle ou telle langue. En fait, ce locuteur ne fait que décrire sa langue à travers une grammaire reflétant bien mal sa

⁴¹ – Le fait que plusieurs langues disposent du même alphabet a des effets pervers

pratique langagière. Il importe que les enseignants du français en tiennent compte et n'enseignent pas un français « lu » qui ne correspond pas à une pratique courante.

J'ai précédemment indiqué qu'un des principes du français « lu » était la non réalisation consonantique ou du moins le régime très strict aboutissant à une diminution sensible des consonnes prononcées. A présent, on aborde les traits plus spécifiques du français parlé, celui qui est réellement pratiqué au quotidien.

Les lettres doubles en français parlé

Si la question des lettres redoublées est classique, dans le cas du français, celle du redoublement effectif a été moins étudiée.

Les lettres redoublées ne sont généralement pas prononcées, même si elles sont présentes au niveau orthographique. C'est ainsi que le double S se prononce dans certains cas différemment du simple S mais ne constitue pas pour autant un phonème supplémentaire .

En revanche, du fait du « E » qui tantôt se prononce, tantôt ne se prononce pas, il arrive que l'on dispose de doubles lettres qu'il faut savoir prononcer. C'est ainsi que la formule « A ce soir » devient « A c'soir ». Prononcer « A c'soir » exige un certain talent – peu importe en l'occurrence que l'on ait un C suivi d'un S.au niveau écrit. Le locuteur doit montrer qu'il s'agit de deux mots successifs et que cela n'a rien à voir avec le verbe « asseoir ».

Le rôle clef du « e » en français

On observera donc que le E joue un double rôle, en français : tantôt il sépare les éléments d'un mot ou d'une phrase, tantôt au contraire il tend à permettre à la phrase, lorsqu'elle est assez brève, d'apparaître d'un seul tenant, lui donnant une grande concision. Par exemple : « J'veux pas qu'tu r'commences ».

On ne comprend pas le « génie » du français si l'on ne s'arrête pas assez longuement sur le statut de la lettre « e ». Voilà d'abord un « signifiant » – car pour moi l'alphabet (et chacun de ses éléments) est un signifiant ou un méta-signifiant renvoyant à un signifié, qui est le son – qui n'a pas le même traitement dans les différentes langues latines: on pourra donc parler d'une « indexicalité » phonique du « e » en français.

Le « e » français se distingue du « e » latin (latin, espagnol, italien, etc..) par le fait qu'il lui arrive d'être muet, ce qui est exclus dans les autres langues latines. En outre, lorsqu'il n'est pas muet, il se prononce comme le grec « ai » ou « eu ». L'on retrouve ce « e » à la française en anglais et en allemand ⁴², vraisemblablement sous l'influence du français sur ces langues

Mais le « e » français joue un autre rôle qui m'intéresse singulièrement : en principe, il fait tampon entre deux consonnes, « je viens ». Le « e » sépare le « j » du « v », mais s'il lui arrivait de disparaître, de ne pas être prononcé, les deux consonnes ainsi séparées seraient alors jointes : « j'viens tout d'suite. ».⁴³ C'est ainsi que le français, déjà très riche au niveau de ses voyelles, notamment par ses nasales, l'est également au niveau de ses consonnes, du fait des diverses associations ainsi produites par un « e » sonore devenu « muet ». Il y a eu extension du « e muet » à des cas non prévus initialement.⁴⁴

Ce dispositif de l'oralité confère à la langue française un rythme, une vivacité, qui tranche avec la lourdeur des exemples grammaticaux. Le problème des niveaux de langage se pose différemment en français : l'on peut parler de français « lu » et de français parlé sans qu'il y ait un

⁴² – Le « e » français est transcrit en allemand soit par le graphème « a » ou le graphème « o », portant un tréma (umlaut). L'on note que la transposition ne passe pas nécessairement par les mêmes lettres. Notons toutefois que le français utilise l'accent pour diversifier la lettre « e », l'absence d'accent indiquant souvent qu'il sera muet ou qu'il se prononcera « eu ».

⁴³ – On notera que le pronom personnel de la première personne du singulier en anglais, I, pourrait être rapproché de son équivalent français: « J' ».

⁴⁴ – La notion de phonème est complexe : il serait trop simple de parler d'unités minimales de son, lesquelles varient d'une langue à l'autre (sans parler de variantes importantes au sein d'une langue). Paradoxalement, c'est à partir du mot écrit que l'on classera les

changement de signifiants : la différence de réalisation des signifiants suffit à donner le ton.⁴⁵ Tout tournerait, selon moi, autour du traitement du « e » et plus généralement sur la question des « liaisons » ou des non-liaisons entre mots.⁴⁶

Celui qui n'apprendrait que le français « lu » aurait bien du mal à comprendre des locuteurs français ne lisant pas à haute voix. L'étranger comprendra souvent mieux de ce fait un discours lu qu'un discours parlé.⁴⁷ Il y a donc là une « pratique » langagière qui ne se découvre qu'en fréquentant de près un milieu de locuteurs français, lesquels n'en ont pas vraiment conscience et n'en ont pas, de toute façon, théorisé le mode.⁴⁸

Le genre des mots en français

Comment les mots français se transforment-ils lorsqu'ils passent en anglais, langue truffée d'emprunts d'une telle origine ? Je dirai que l'on assiste à une « féminisation » du français en anglais. Le dualisme du français – ou plutôt celui introduit par les locuteurs dans leur langue – est notamment marqué par une certaine opposition du masculin au féminin, le masculin étant plus spécifique que le féminin. En fait, c'est la manière anglaise de traiter le français qui éclaire, a contrario, la spécificité du français.

Le cas de l'adjectif français est particulièrement remarquable puisque se situant au cœur de la problématique du « genre ». Il suffit d'observer

différentes réalisations phoniques. Des combinaisons consonantiques d'un certain point de vue peuvent être considérées comme des phonèmes d'un autre point de vue.

⁴⁵ – Le « ouais » au lieu du « oui » pourrait illustrer ces variations correspondant à des niveaux de langage différents.

⁴⁶ – Le « e » oral en anglais : si l'on étudie non pas l'anglais écrit mais l'anglais lu, l'on observe que le « e » français apparaît non seulement avec le graphème E mais aussi, dans certains cas, avec les graphèmes A, O, U et I. Ex. : l'article indéfini « a » (ex. : a door), nation, bus, girl, même lorsqu'il s'agit de mots n'étant pas d'origine française. En anglais « parlé », l'on signalera le cas des formes négatives : don't, doesn't, qui semblent correspondre à cette éclipse vocalique telle qu'elle est pratiquée en français.

⁴⁷ – Certains diront que l'on « mange » ses mots.

⁴⁸ – Il ne me semble pas qu'il y ait une grammaire du français parlé. On notera en particulier les séquences « sk » et « ks » qui pourraient frapper l'étranger écoutant des français parler : « qu'est c(e) qu(e) c'est qu(e) ça ? Ces formes ne caractérisent pas un mot en particulier mais des ensembles de mots. En ce sens, le français est une langue qui doit être perçue dans sa dynamique, dans son enchaînement de mots.

comment on prononce « bon » et « bonne », « grand » et « grande ».⁴⁹ L'on a coutume de définir le féminin comme le prolongement du masculin, par adjonction du « e » mais ne serait ce pas plutôt le contraire, c'est à dire la suppression du « e » ? En effet, la créativité du français a abouti à laisser le féminin avec toutes ses consonnes, comme dans les autres langues latines et à rationner celles du masculin. Ma description du français se distinguera donc de celle généralement en usage et peut avoir des implications intéressantes au niveau pédagogique.

Il est vrai que dans certains cas, le français ne distingue pas les deux genres (ex. : agréable, tranquille) ce qui peut avoir amené certains emprunteurs non seulement à ne pas saisir la dualité phonique du français mais peut être à lui emprunter une non dualité qui n'y est qu'exceptionnellement C'est ainsi que lorsque l'anglais emprunte un mot au français, il réalise presque toujours la forme féminine qu'il applique ensuite indistinctement aux deux genres, ex. : le mot président, prononcé en anglais « présidente ».

Le régime verbal en français

Paradoxalement, le français est une langue qui offre quantité de pièges face à celui qui veut lui emprunter et qui ne lui emprunte en fait que des bribes.

Un des domaines où l'emprunt au français a été singulièrement de médiocre qualité concerne le verbe. Non pas que l'on n'ait pas adopté un nombre considérable de verbes français, notamment dans les langues germaniques mais parce que ces verbes n'ont pas été appréhendés dans leur complète articulation.

C'est ainsi que l'allemand a retenu la forme infinitive /future des verbes français. Les formes allemandes en « ieren » sont inspirées directement de l'infinitif français en « ir » ou « er » ainsi que du futur français construit à

⁴⁹ – L'on notera que pour ces formes courtes, le français dispose de phonèmes spécifiques, les nasales : on, an.

partir de l'infinitif. Si l'on prend le verbe « étudier », l'on a au futur « j'étudierai », l'on retrouve la forme allemande en « ier » et même la prononciation muette du « e » dans les deux langues. On dira que l'allemand a perçu le verbe français par son aspect infinitif et futur. Il est à noter d'ailleurs que les langues germaniques ne disposent pas de véritable morphologie du futur et se contentent de l'infinitif accompagné d'un auxiliaire

En revanche, l'anglais n'a que faire, en général, de la forme infinitive du verbe français. Il a donc échappé à cet alourdissement du « ieren ». Si l'on étudie le passé et le prétérit, l'on note la forme française en « ed » (cf. supra) que l'on retrouvera systématiquement. C'est ainsi que le français « surpris » devient en anglais « surprised ». Il y a donc à encore une certaine lourdeur de l'emprunt par rapport au modèle.

La dialectique singulier/pluriel dans le verbe français

Les enseignants du français – langue vivante croient bien faire en proposant de prendre pour verbe d'exemple un verbe comme « chanter ». Or, ce verbe trop simple est irrégulier. Et ce faisant, l'élève commettra des erreurs de conjugaison avec des verbes plus normaux.

Car faut-il considérer l'absence de marques comme normale ? S'habille-t-on de la même façon au bureau et au lit ? Or dans la mesure où le verbe est anthropomorphique – comment ne le serait-il pas puisqu'il exprime nos actions – il convient de s'attendre à ce qu'il offre un minimum de modulations.

L'on s'aperçoit de cette anomalie au subjonctif présent où le verbe « chante » est immuable: je chante, que je chante. Or, si l'on prend le verbe : je crains, l'on trouve « que je craigne ». D'où vient cette forme « craigne » ? Du présent de l'indicatif au pluriel : je crains, nous craignons, qu'il craigne. C'est donc à partir du pluriel de l'indicatif que se construit le

subjonctif présent.⁵⁰ Mais c'est également cette forme pluriel qui génère l'imparfait de l'indicatif: nous craignons, je craignais.

C'est ainsi qu'apparaît que la forme du singulier de l'indicatif du Français est une impasse, contrairement à ce que laisserait entendre le cas de « chanter ». Avec la plupart des verbes français, il est préférable de travailler sur la forme pluriel.

En l'occurrence, cette forme du singulier nous évoque le cas des adjectifs au masculin. On y trouve nombre de nasales: je prends, qui disparaissent au pluriel: nous prenons.

Il est dès lors assez paradoxal de noter que les verbes français, passés en anglais ou en français, offrent une conjugaison fort simple et fort peu modulée (en ed, en ieren). Tout se passe comme si les emprunteurs avaient pris pour exemple des exceptions et en avaient induit que cela valait pour l'ensemble des verbes du français.⁵¹

L'on comprend ainsi le décalage qui peut exister entre la pratique langagière – la compétence – d'un Français et son accountability qui passera par le verbe « chanter ».

L'importance de l'écrit

Ce qui est passionnant dans l'écrit, c'est la présence simultanée d'une présence et d'une absence, ce qui est l'ingrédient idéal de l'erreur, notion essentielle pour toute réflexion sur la transmission.

En effet, lorsque nous sommes face à l'écrit, nous nous trouvons face à un « objet » sans son propriétaire, sans son mode d'emploi puisque l'écrit permet à l'homme de s'éclipser, au prix de combien de malentendus. Notons qu'en chinois, un idéogramme donné peut correspondre à des formulations orales des plus variées, à des signifiants tout à fait différents..

Nous sommes là, avec la question de l'interprétation, de la « lecture », au cœur de l'indexicalité.

⁵⁰ – Cf. thèse Seguib Univ. Ottawa.

⁵¹ – Les Anglais appellent ces verbes français en « ed » des verbes « faibles ».

Je voudrais montrer à quel point l'indexicalité phonique est plus palpable que l'indexicalité sémantique, scientifiquement parlant.

En effet, comment apprécier rigoureusement l'acception d'un mot chez un locuteur donné ?⁵² Le sens qu'il donne au mot nous échappe en partie même si le contexte de son emploi est susceptible de nous mettre sur la voie. En revanche, il est possible d'enregistrer la façon dont un mot a été prononcé et de déterminer le mode d'approche d'un individu par rapport à une langue donnée et de la distinguer ou de l'opposer à celui d'un autre locuteur, sans avoir, si l'on travaille sur des grands nombres, à sonder le sens donné à chaque mot par chaque locuteur dans chaque contexte.⁵³

Les travaux des phonologues sont fondés sur la diversité des « parlers » à la façon du Dr. Dolittle dans le Pygmalion de George Bernard Shaw.

Le français parlé

La langue française est elle dissociable de ceux qui la parlent ? Il semble bien qu'elle se prête à de multiples manipulations qui échappent à celui qui n'en aurait qu'une approche livresque, coupée d'un processus communicatif.⁵⁴

Je ferai ainsi remarquer que le français, tel qu'il est pratiqué de nos jours – et il est assez difficile de remonter dans le temps pour la circonstance, en raison de l'absence d'enregistrements – aboutit ainsi à la suppression de la marque habituelle de la négation. Les expressions employées : pas, point, plus, que, rien, personne, guère, ne sont en soi nullement négatives, elles ne le deviennent précisément qu'avec la négation, généralement « ne » : ne pas, rien... ne, personne... ne, ne ... que, etc.

⁵² – Comment savoir avec certitude qu'un message a été compris, hormis des cas exigeant des actions bien précises en réaction .

⁵³ – C'est le travail de la phonologie. Cf. les travaux d'H. Walter

⁵⁴ – Ce français parlé est d'autant plus subtil que le fait de prononcer ou de ne pas prononcer un « e » peut modifier un style d'expression et « classer » l'interlocuteur.

Le cas du « pas » français est assez remarquable de par le consensus qui le sous tend. Alors que la négation « ne... pas » est toujours assurée au niveau écrit, elle tend à tomber en désuétude au niveau parlé.⁵⁵

Les sonorités du français

La langue française et ses signifiants se plient à des situations extraordinairement diverses, autrement dit, ses signifiants sont susceptibles de prendre les formes les plus inattendues. C'est probablement cette souplesse qui explique du moins en partie le rayonnement du français dans le monde pendant toute une période de plusieurs siècles de l'Histoire de l'Europe.

Or, ce n'est pas cette image que l'on a généralement du français. Il me semble intéressant, dans le cadre d'une thèse d'ethno-méthodologie, d'insister sur une certaine opposition entre l'image d'une langue et son vécu. Je pense d'ailleurs que beaucoup de locuteurs français ne perçoivent leur propre langue qu'à travers une grammaire appauvrissante. En fait, la richesse des sonorités du français, tant sur le plan vocalique que consonantique, n'a jamais été tout à fait bien décrite, surtout si l'on considère l'usage du français dans d'autres pays que la France voire en compagnie d'autres langues que le français. En ce sens, je qualifierai ce travail sur la langue comme se situant dans une démarche ethnométhodologique.

La transmission du français parlé en anglais

Si j'ai insisté sur le fait que nombre d'emprunts sont passés en anglais par le canal de l'écrit et ont conservé leur orthographe d'origine⁵⁶, il existe des cas où l'anglais a regroupé des mots français selon des critères qui ne correspondent pas à la forme écrite.

⁵⁵ – La négation finit par suivre le verbe comme en allemand : ich will nicht. alors que dans les langues latines, la négation précède : no quiero.

C'est ainsi que la combinaison anglaise des deux voyelles « ea » est censée rendre le son français « ai » ou e accentué, indifféremment.

La liste qui suit en atteste:

cream /crème

peach /pêche

treason/ trahison

peasant/ paysan

leave/ lève

mean / moyen ⁵⁷

dean /doyen

L'anglais aurait établi un code phonique – selon lequel le couple EA servirait à renvoyer au phonème sus mentionné. Il est remarquable que les allemands aient utilisé les mêmes lettres mais en sens inverse: « AE » (ou umlaut) au lieu de « EA ». On est là en face de procédés de restitution phonique aux dépens de la restitution écrite, le choix devant généralement se faire entre l'une ou l'autre solution.⁵⁸

Les combinatoires phoniques

J'ai signalé qu'il existait dans une langue un certain nombre de tabous. Les mots qui composent une langue, du moins au stade écrit, ne sont pas nécessairement spécifiques. La spécificité se manifesterait d'abord au niveau oral puis, de l'oral l'on passera éventuellement à l'écrit. C'est le cas de l'italien qui a transcrit ses pratiques orales, d'où la facilité de son orthographe.⁵⁹

⁵⁶ – On peut en effet envisager un emprunt oral qui ne serait pas relié à la forme écrite du mot, pourtant existante

⁵⁷ – En ancien français ai et oi avaient la même prononciation: François et français

⁵⁸ D'autres doublets de voyelles pourraient avoir cette vocation : le double O concerne très fréquemment des mots français: saloon, lampoon, dragoon, etc.

Leur prononciation actuelle est sans rapport avec celle du français, il est possible que cette convention n'ait pas été comprise ou suivie. Le français est truffé de conventions phoniques qui ont été mal transmises, à l'instar d'une partition dont on ignore la signification des signes diacritiques.

⁵⁹ – On notera en italien le refus des combinaisons « pli » et « bli » : piazza au lieu de place, bianco au lieu de blanc. Insieme au lieu d'ensemble. Le L est évacué en italien dans nombre de cas où il figure en latin ou en français. Le français lui-même supprime

En revanche, le français a préservé une certaine liberté du signifiant écrit et, à l'instar du chinois, permet divers systèmes de lecture. Mais de ce fait, le français me semble donc être avant tout une stratégie de réalisation phonique complexe à partir d'un niveau écrit qui autorise les lectures les plus diverses. Une langue ne doit pas être identifiée à ses seuls mots écrits.⁶⁰

Il est bien connu que le français est riche au niveau vocalique : cela tient d'une part aux nasales, aux diphtongues, au statut du E. Mais, rien n'empêche un lecteur d'un texte français de ne réaliser aucune de ces formes. Il suffit de donner ce texte à lire à un non français qui ignore tout du traitement français de l'alphabet latin.

Cela est moins reconnu quant au niveau consonantique. L'erreur que l'on commet usuellement, lorsque l'on juge de la richesse sonore d'une langue est de se fier aux règles de lecture et non de parler. Le locuteur qui lit un texte français « à la française », détache bien les consonnes et l'on a coutume de dire que le français ne comporte pas de nombreux doublets consonantiques. Le français regarde parfois avec quelque mépris ces langues « barbares » aux séries de consonnes imprononçables alors que sa propre langue serait si châtiée.

Le « e » joue en français un rôle stratégique : on le prononce ou on ne le prononce pas. Si on le prononce, chaque consonne est séparée de ses voisines, à quelques exceptions près. Si on ne le prononce pas, les consonnes se combinent.

Par exemple : « je ne sais pas » devient « je n'sais pas » ou mieux « j'sais pas » soit une combinaison « ns » et une autre en « js ». En fait, ce sont les exigences de la rapidité du discours qui télescopent ainsi la langue française.

souvent ses « L » qu'il remplace par des « U » : cheval/chevaux « à le », « au ». De nos jours, le processus est parfois refusé: banal/banaux, bal/baux ?.

⁶⁰ – Il reste que le conservatisme du français à l'égard de la forme écrite (cf. infra) correspond à un respect du signifiant et à une préférence pour l'exégèse ou la mise en place d'un décodage.

Approche ethnométhodologique du français, donc, dans la mesure où je parviens ainsi à étudier comment en pratique fonctionne vraiment cette langue, par delà certaines représentations et descriptions normatives.⁶¹

Pour l'ethno-méthodologie, la dimension écrite d'une langue n'est que sa surface, elle m'informe mal sur sa réalisation phonique. Ce niveau de l'écrit fait certes partie de la langue mais il n'en est qu'un élément. Je pense qu'il convient de distinguer, pour les signifiants du français, « français écrit » et « français oral ». Il est normal que le français écrit ait fait l'objet de plus d'emprunts que le français oral. C'est ainsi que l'on retrouve le français écrit dans plusieurs langues germaniques (anglais, allemand, néerlandais) avec évidemment des prononciations non françaises. En revanche, dans d'autres cas c'est le français oral qui a été emprunté notamment pour des langues ayant un autre alphabet (arabe, russe). En effet, les langues utilisant un même alphabet peuvent aisément intégrer un mot étranger écrit, quitte, évidemment, à en changer complètement la prononciation plus souvent encore que le sens.⁶²

Les non-liaisons

Si le français parlé introduit de surprenantes combinaisons de phonèmes, en revanche, il refuse certaines liaisons dont le principe semblait acquis. C'est ainsi que le « s » est rarement prononcé même devant une voyelle: c'est notamment le cas de la négation « pas »: c'est pas évident" : Pas tend à devenir une forme invariable sans « s" final ». L'on comprend cette évolution du fait de l'existence d'un double régime en français : l'idée qu'une consonne finale puisse ou non se prononcer selon son environnement peut être lassante et par souci d'unité, l'on a tendance à fixer un régime unique. Il peut aussi y avoir l'influence d'étrangers qui extrapolent à partir de certains cas particuliers.

⁶¹ – De nos jours, je remarque une tendance à refuser certaines liaisons alors même que les consonnes finales sont prononcées hors contexte. On tendra à prononcer le « f » de Lecerf. alors que l'on dit cle(f) ou clé.

⁶² – Quand on emprunte un mot, c'est généralement par rapport à ce qu'il signifie.

L'écrit et l'oral

Au niveau ethnométhodologique, ces deux niveaux de perception et de communication que sont l'écrit et l'oral nous interpellent: ils peuvent être transposés.

L'on peut considérer, en effet, que dans notre rapport au groupe, en tant que membre ou futur membre ou membre potentiel, nous puissions distinguer des informations qui seraient d'un ordre qui serait en analogie avec l'écrit et d'autres qui le seraient avec l'oral.

Si l'on admet que l'oral est ce que montre le membre, on dira que c'est son *accountability*, c'est la façon dont il faut présenter les choses. Inversement, l'écrit serait à la fois plus « objectif », ne passant pas par le sujet mais à la fois susceptible des interprétations les plus hasardeuses de la part des observateurs.

L'on retrouve là des disputes théologiques: entre les religions qui accordent une grande place à l'exégèse, et celles qui renvoient au texte écrit, dépouillé de ses commentaires. Il est clair que ces deux stratégies d'approche ne déboucheront pas sur des conclusions identiques et qu'elles auront l'une et l'autre des failles.

Est ce que, précisément, cette double approche possible ne devrait pas être prise en compte par l'ethno-méthodologie, plus précisément encore qu'elle ne le fait sans toujours le conceptualiser ?

En effet, il y aurait ainsi une double phénoménologie, l'une de l'« oral », l'autre de l'« écrit », l'une qui se préoccuperait davantage de ce qui est perçu à travers les comportements explicites des membres et l'autre qui s'appuierait davantage sur les références implicites mais ayant laissé des traces objectives mais à déchiffrer. Au cours de ce présent travail, je m'étais heurté à plusieurs reprises sur ce double niveau d'analyse.

L'entropie

Il me semble en effet que toute réflexion sur un ethno-savoir m'amène à réfléchir sur son évolution, sa dégénérescence. Le maintien d'une certaine

uniformité formelle protège le groupe contre les intrusions extérieures. Comme un organisme biologique, le groupe doit pouvoir se défendre contre les éléments étrangers. S'il n'en est plus capable, c'est parce qu'il est en train de perdre conscience de son identité,⁶³ qu'il ne sait plus distinguer ce qui lui est propre et ce qui ne l'est pas. Le processus immunologique est atteint.

En ce sens, l'ethnologue pourrait apparaître comme apte à diagnostiquer certains maux dont souffre tel ou tel groupe. Il n'a pas forcément à entériner des processus de décadence au nom d'on ne sait quelle rigueur scientifique.

⁶³ – Identité: ce qui constitue l'élément commun à un ensemble.

Chapitre V

La Réforme de l'Orthographe

L'idée d'une réforme de l'orthographe est récurrente. Ce phénomène montre clairement la volonté d'un groupe ou de quelques membres du dit groupe de ne pas laisser les choses en l'état.

Dans le cas de la langue française, à la différence d'autres langues pour lesquelles la dialectique oral-écrit n'est pas aussi sophistiquée, l'idée d'une réforme de l'orthographe pose de très délicats problèmes.

Je dirai que pour les autres langues latines, l'écrit ne se veut qu'une transcription de l'oral (ex. : italien, espagnol) ce qui rend leur orthographe nettement plus accessible que celle du français.⁶⁴

Dans le cas d'une réforme de l'orthographe, à laquelle, pour ma part, je suis totalement hostile, un tel projet correspond certes à l'orthographe de plus en plus déficiente que l'on peut observer dans une partie croissante de la population encore que les correcteurs d'orthographe ,en informatique, devraient pouvoir pallier cette carence.

Dès lors qu'un système traditionnel n'est plus explicite pour le groupe qui s'y réfère, qu'on n'en perçoit ni la logique, ni la nécessité, l'on peut s'attendre à ce qu'il soit évacué, réduit à la portion congrue, atteint dans sa structure. Quel est le discours de l'ethno-méthodologie à ce sujet ? Elle ne peut ignorer ni l'existence d'un conflit entre le camp de la réforme et celui des « conservateurs », elle ne peut, selon moi, être indifférente à un certain sentiment d'aliénation d'une partie des membres du groupe à l'égard d'un aspect de leur langue.

⁶⁴ l'écrit n'est que le reflet de l'oral revient à soutenir que le signifiant n'existe que par rapport au signifié

Porter atteinte à la forme écrite, au code, d'une langue, c'est s'en prendre au signifiant. Il ne s'agit pas en effet de modifier la prononciation d'un mot mais de changer purement et simplement sa forme écrite. On porte ainsi atteinte au signifiant ou, si l'on préfère, l'on considère que le signifiant est la forme orale et que la forme écrite n'est qu'un épiphénomène. On arrive ainsi, dans le cas du français, à un paradoxe: l'anglais conserverait la forme écrite de ses emprunts au français, lequel se déclarerait en quelque sorte « en faillite », incapable de conserver le rapport écrit-oral comme en économie l'on parle de l'étalon or.⁶⁵

Le problème de l'orthographe du français tient largement au fait que les règles de prononciation du français ne sont plus clairement connues et décrites, que dès lors, l'on en perçoit de moins en moins la cohérence globale. Il y aurait donc là une forme d'aliénation du groupe par rapport aux fondements de son ethno-savoir. En d'autres termes, le groupe privilégie d'autres approches de sa propre langue que celles qui lui sont propres. Il introduit une vision de l'orthographe qui n'est pas pertinente pour le français au nom d'une sorte d'universalité des règles de l'orthographe. Or, l'ethno-méthodologue est sensible à toute projection qui amènerait un observateur à affirmer une non-cohérence au sein d'un groupe, au nom de principes inadéquats mais les membres eux mêmes peuvent avoir ce regard extérieur par rapport à leur propre pratique.⁶⁶

La primauté de l'oral sur l'écrit

En fait, derrière ce débat sur l'orthographe du français, se profile l'idée selon laquelle l'oral prime nécessairement sur l'écrit, thèse que je conteste et dont je reprendrai ici certains éléments, prolongeant ce que j'ai déjà noté en première partie de ce volet.

⁶⁵ – Le français en modifiant son orthographe se trouverait en porte à faux par rapport aux langues qui lui ont emprunté des mots dont elles auraient préservé l'orthographe d'origine !

⁶⁶ – L'indexicalité renvoie en fait à la gestion que le groupe fait de ses signifiants – du moins ceux qui assument cette gestion tandis que l'accountability renvoie à un discours collectif qui n'assume pas de responsabilités d'ingénierie de la langue.

Il est vrai que l'on a tendance à voir dans l'écrit une simple « transcription » de l'oral. N'existe-t-il pas en tout état de cause des langues « non écrites », notamment en Afrique ? N'est il pas évident que l'enfant n'apprend à écrire que dans un deuxième temps, alors qu'il sait déjà plus ou moins parler ?

Mais ces points peuvent être relativisés: il est d'abord probable que l'homme a commencé par utiliser des objets avant de les nommer. LA théorie même du signifiant montre bien que face à un objet comme une table, il y a plusieurs façons, selon les langues, de la nommer. Or l'écrit me semble plus proche de l'objet que ne l'est l'oral. L'histoire de l'écriture, des alphabets montre que l'on s'est inspiré d'objets, de formes existantes. S'il est des peuples qui ignorent l'écriture, cela ne signifie pas que la langue utilisée n'en ait pas eu ou que dans un autre lieu, elle n'en ait.⁶⁷ L'on peut tout à fait envisager que dans certains contextes, la dimension écrite d'une langue soit ponctuellement absente, ne serait ce que chez les analphabètes.⁶⁸ Ainsi, dans un même groupe, l'observateur étourdi ou pressé risque fort d'aboutir à des généralisations, à des inductions oiseuses.

J'ai dit comment pour moi les langues parvenaient à se structurer, à se modéliser selon de nouveaux principes. Or il me semble que pour qu'une langue soit soumise à certaines règles générales, il importe que cela passe par un traitement de l'écrit, fondement de la codification. Dans le cas du français, en tout cas, il me semble clair qu'il a été mis en place une véritable dialectique de l'écrit et de l'oral et que toute l'histoire de cette langue montre que l'écrit n'est pas un simple reflet de l'oral, en raison même de ce qui est reproché à l'orthographe du français. Pourquoi « chaud » s'écrirait avec un « d » final quand en français parlé, le « d » ne s'entend pas ?. En revanche, l'on comprend fort bien dans quelle mesure l'oral peut être une certaine « lecture » de l'écrit, laquelle d'ailleurs peut évoluer ou varier. A la limite, il faudrait autant de formes écrites pour un

⁶⁷ – Les Africains revendiquent, pour certains, une écriture des langues locales, qui aurait été séparée par la suite des pratiques orales.

mot que de prononciations attestées dès lors qu'il n'y a pas une seule façon de parler le français!

Il reste que l'expression « comment prononce-t-on tel mot ? » rappelle que, dans l'esprit des locuteurs, il s'agit bien de restituer oralement une forme écrite ? J'ai également montré que l'étranger est généralement confronté avec la forme écrite – c'est le cas de la pierre de Rosette pour Champolion – alors que la forme orale est souvent ignorée ou oubliée. C'est ainsi qu'il est fort difficile de savoir avec précision comment certains mots du français furent prononcés dans le passé.

Pour en revenir au problème de l'orthographe, il me semble nécessaire de rappeler que le français écrit a été adopté dans de nombreuses langues et dialectes avec des variantes qui n'ont pas toujours affecté sa forme orthographique d'origine.⁶⁹ Que la non prononciation de certaines consonnes est ponctuelle et qu'il suffit de connaître les autres formes du mot pour retrouver les lettres qui ne sont pas prononcées. Ex : grand. Le « d » qui ne s'entend pas dans la forme masculine se retrouve, à l'oral, au féminin ou lors d'une liaison lorsque le mot suivant commence par une voyelle. Faudrait il écrire un mot différemment selon qu'il y a ou non liaison ? Il semble que l'orthographe du français, dont le traitement est à géométrie variable, préserve au contraire l'unité de la langue et reste pertinente au niveau étymologique. D'autres langues, à l'écriture plus « phonique » offrent un émiettement des signifiants et moins de transparence.⁷⁰

L'hégémonie du français

L'on connaît le discours de Rivarol sur la supériorité de la langue française (à la fin du XVIII^e siècle). Il me semble que cet impact du français est dû en partie à son organisation, à son originalité, à son caractère, dû à

⁶⁸ – L'on ne saurait en effet apprécier un tel problème à partir de cas particuliers.

⁶⁹ – Cf. *Méthode d'orthographe*, Claude Jonquière (manuscrit inédit).

⁷⁰ – En ce sens le français se rapproche des langues sémitiques.

une cohérence globale de ses structures, de ses codes, bref à un certain purisme, à une unité de la langue, à un creuset.

Des problématiques communes

Dans quelle mesure les mancies ont-elles su gérer et organiser les données dont elles se servaient ?⁷¹ Comment ont-elles affronté la modernité ? Il me semble assez clair que des points communs existent entre langage et divination, non point tant parce que la divination serait un langage (cf. Section III de la Seconde Partie) mais parce que l'une et l'autre sont les produits d'un ordre social.

Dans la mesure, en effet, où je suis parvenu à mettre en évidence le caractère « géométrique » de l'élaboration des langues, le parallèle entre langage et divination semblera pertinent. Ceux qui s'opposeront à notre discours seront, cette fois, les partisans du caractère transcendant – ou sur un autre plan, empirique – de la divination. Les premiers seront gênés par cette origine sociale, « humaine » de la divination et des savoirs qui la sous-tendent, les autres préféreront affirmer que ces savoirs sont le fruit de l'expérience « humaine », qu'ils se sont en quelque sorte « peu à peu » mis en place par une sorte d'osmose entre l'Homme et son environnement.

Or, je crois à une autre explication, du même ordre que celle que j'ai proposé en linguistique : les groupes tendent à élaborer des modèles lesquels tendent à se pervertir de par leur transmission toujours assez aléatoire. Le consensus humain – le « contrat » – passe par un équilibre, par un ordre. Pour consolider ce modèle par définition arbitraire, il est tentant de le mettre sur le compte de forces supra-humaines, Dieu, la Nature, la Science.

⁷¹ – Cf. J. Halbronn, *Mathématiques Divinatoires* Paris 1983, Collectif, *Anthropologie et Calcul*. Ed 10/18.

Je donnerai l'exemple de savoirs divinatoires ayant perdu leur clef et que l'on peut finalement réduire à des agencements, à des recherches esthétiques, ce qui amène à une certaine démystification.⁷²

Il est quasiment impossible, selon moi, de décrire une structure sans en étudier les déformations tant il s'agit là d'un sort courant que de subir toutes sortes de glissements.

Il y a là un dilemme : soit je restitue une cohérence supposée et de toute façon oubliée, soit je me contente d'observations éparses. Or l'ethno-méthodologie m'invite à rechercher la cohérence passée ou présente, à comprendre les mécanismes intérieurs.

Jacques Halbronn

⁷² – Cf. Bouché Leclercq, *Astrologie grecque*, Paris, 1899. Cf. Thèse de Christian Gourdain sur la divination, Université de Nice, 1989.

Du même auteur aux éditions Lierre & Coudrier :

ⁱ – Cet essai était partiellement intégré à un mémoire de DESS soutenu à Paris VIII sous la direction de Yves Lecerf.